



## Ajustement des frais après restitution de la caution

Par **Mrik974**, le **07/02/2011** à **11:29**

Bonjour à tous, et merci d'avance pour votre aide.

J'ai quitté un appartement à Toulouse le 31 Juillet 2010. L'agence gérant l'appartement (une SCI) m'a rendu ma caution de 411€ ainsi que 100€ de réajustement de charges pour l'année 2010.

Or, il se trouve que cette même agence vient de me demander de payer 450€, pour le réajustement des charges pour l'année 2009!

Ont-ils le droit de me demander de payer pour un réajustement des charges alors qu'ils m'ont DEJA rendu ma caution?

Le rendu de caution ne signifie-t-il pas que le contrat entre l'agence et moi est terminé?

Par **Marion2**, le **07/02/2011** à **11:34**

L'agence vous a t'elle fait parvenir un justificatif pour ces 4509€ de charges ?

Si ce n'est pas le cas, demandez-leur. Vous avez quitté ce logement en Juillet. Le décompte des charges est arrêté au 31 Décembre. Il est possible que l'agence vous ait compté des charges pour 1 an.

Il faut vous le décompte des charges pour vérifier.

Par **Mrik974**, le **07/02/2011** à **11:39**

J'ai bien eu le décompte des charges, mais comme je l'ai dit, l'année **2010** a bien été régularisée.

La SCI me demande de régler les charges de l'année **2009**.

En clair ils me demandent de payer des charges pour 2009 alors que c'est déjà fait pour 2010... et que la caution a été rendue...

Suis-je tenu de payer ces charges?

Par **Marion2**, le **07/02/2011** à **14:42**

Demandez un justificatif des charges 2009.